

# CODE DE CONDUITE DES TIERS



# TABLE DES MATIERES

Message du PDG .....	2
Champ d'application et portée du Code .....	2
Conformité au Code .....	2
Politiques de lutte contre la corruption et les paiements irréguliers.....	3
Intégrité financière et livres et registres.....	4
Conflits d'intérêts.....	4
Utilisation équitable .....	5
Activités anticoncurrentielles .....	6
Informations propriétaires et confidentielles.....	6
Règles du commerce international.....	7
Diligence raisonnable des tiers .....	7
Tolérance zéro .....	7
Signalement des préoccupations .....	8
Anti-représailles .....	8
Questions .....	8



## MESSAGE DU PDG

Trimble Inc. ("Trimble") s'engage à maintenir une culture de normes d'éthique de haut niveau et d'intégrité commerciale. Notre culture est fondée sur des valeurs fortes qui sont pratiquées chaque jour, dans tout ce que nous faisons. Trimble s'attend au même niveau d'éthique commerciale et d'intégrité de la part de nos partenaires. Tout comme Trimble doit se conformer aux lois liées à la lutte contre la corruption ainsi qu'aux autres lois applicables dans les pays dans lesquels nous avons des activités ou conduisons des affaires, nous nous attendons à ce que nos partenaires d'affaires soient familiers et se conforment à toutes les lois applicables, ainsi qu'aux politiques de Trimble. Trimble apprécie les efforts de nos partenaires pour faire respecter ces normes éthiques et juridiques, et se tient prêt à soutenir nos partenaires dans cette entreprise.

## CHAMP D'APPLICATION ET PORTÉE DU CODE

Ce code de conduite des tiers ("le Code") s'applique à nos concessionnaires, distributeurs, revendeurs, partenaires, commerciaux, agents, consultants, vendeurs, fournisseurs, contractuels, sous-traitants et autres personnes qui agissent au nom de Trimble ou dont les affaires sont associées avec Trimble aux yeux du public, ainsi que leurs employés et représentants.

## CONFORMITÉ AU CODE

En tant que condition préalable pour agir au nom de ou avec Trimble, tous les tiers et leurs employés doivent accepter de se conformer au Code et à toutes les lois applicables, y compris, entre autres, la lutte contre la corruption et les lois de contrôle des exportations. Si un tiers travaille avec d'autres parties, tels que des sous-traitants ou des sous-concessionnaires dans le cadre de ses activités professionnelles avec Trimble, le tiers est responsable de fournir une copie de ce Code à cette partie, et est également responsable de la conformité de cette partie à ce Code.



Nous nous attendons à ce que les tiers soient en mesure de démontrer leur conformité continue avec ce Code et de maintenir des politiques et procédures qui permettront la prévention et le décèlement des fautes, des infractions soupçonnées au Code, aux lois applicables et aux normes industrielles. Le cas échéant, et conformément à nos accords contractuels, les tiers peuvent être appelés à démontrer leur conformité avec le Code en donnant accès, pour examen, aux documents relatifs aux transactions, aux installations et aux documents financiers relatifs à la vente de produits et services Trimble. En outre, les tiers doivent fournir une assistance raisonnable et coopérer à toute enquête de Trimble liée à une infraction effective ou soupçonnée de ce Code, des politiques de Trimble ou des lois en vigueur.

Tout manquement réel ou soupçonné de se conformer au Code peut entraîner la mise en œuvre de mesures correctives et l'évaluation de pénalités imposées au tiers, y compris, mais non limité à, la cessation de la relation commerciale ou du contrat entre Trimble et le tiers. Les violations ne justifiant pas la résiliation pourraient nécessiter des mesures additionnelles de diligence raisonnable, ainsi que d'autres étapes dont le but est d'assurer la conformité future.

## **POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES PAIEMENTS IRRÉGULIERS**

Les tiers ne peuvent, directement ou indirectement (par exemple, par un agent ou un intermédiaire tel qu'un sous-traitant ou consultant), offrir ou donner toute chose de valeur pour influencer indûment toute personne (y compris des responsables gouvernementaux) dans le cadre d'une relation d'affaires existante ou potentielle avec eux ou avec Trimble. De tels paiements irréguliers comprennent toute chose de valeur, y compris, sans limitation, pots-de-vin ou prêts à ou de toute personne avec laquelle les tiers mènent des affaires au nom de Trimble. Les pots-de-vin peuvent prendre la forme de cadeaux excessifs, repas et divertissements ; frais de déplacement, d'accueil et d'hébergement ; dons de bienfaisance ; contributions politiques ; offres d'emploi (pour la personne ou ses proches), commandites d'événements et billets pour des événements sportifs, si ils influent indûment sur l'acquéreur, si ils sont offerts dans un but illicite ou si ils sont en violation de la loi applicable. Des indications du caractère approprié d'un



don sont lorsque le cadeau est modeste en valeur, donné d'une manière ouverte et transparente, enregistré correctement dans les livres et registres du donneur, et offert uniquement dans le but d'exprimer de l'estime ou de la gratitude, et est permis par la loi locale. Plus le don est grand ou extravagant, plus il est probable qu'il ait été donné dans un but irrégulier.

Non seulement les paiements ou les actes irréguliers violent cette politique, mais de plus de telles offres ou paiements violent les lois de pratiquement tous les pays. Même l'apparence d'une telle conduite contraire à l'éthique doit être évitée. Les politiques de Trimble de lutte contre la corruption et l'interdiction de paiement irrégulier s'étend aux employés, sous-traitants, agents et représentants de nos tiers.

## INTÉGRITÉ FINANCIÈRE ET LIVRES ET REGISTRES

Les tiers sont sous obligation de tenir à jour des livres et registres de manière complète, précise et transparente, concernant les ventes de produits et services Trimble, ainsi que toute autre activité ou transaction liée à Trimble, y compris les dépenses. Plus précisément, un tiers doit tenir à jour des registres comptables qui fournissent suffisamment de détails et reflètent avec précision et de façon équitable et transparente la véritable nature de toutes les transactions commerciales et dépenses, liées à Trimble. Les registres comptables de nos tiers ne doivent contenir aucune déclaration fausse ou trompeuse ou aucune entrée qui déguise l'utilisation prévue des fonds. La documentation et les registres comptables doivent être conservés comme preuve de conformité avec le Code et conformément au droit applicable, et il est attendu des tiers qu'ils créent, conservent et disposent de la documentation et des registres comptables en conformité avec les lois et règlements.

## CONFLITS D'INTÉRÊTS

Un conflit d'intérêts survient lorsque la possibilité de gain personnel direct ou indirect influence ou semble influencer le jugement ou les actions du tiers de Trimble dans l'exécution d'affaires



liées à Trimble, ou interfère ou semble interférer avec ses responsabilités envers Trimble. Nos tiers doivent éviter les conflits d'intérêt réels ou potentiels. Même l'apparence d'un conflit peut être nuisible, et en tant que telle doit être évitée. Les tiers de Trimble doivent aussi éviter toute activité qui interfère ou semble interférer avec leurs prestations d'affaires Trimble. Tout conflit d'intérêts réel ou perçu devrait être divulgué promptement et par écrit à votre contact principal chez Trimble.

## UTILISATION ÉQUITABLE

Utilisation équitable signifie qu'aucun avantage indu n'est pris par la manipulation, la dissimulation ou la déformation de faits matériels, l'abus d'information privilégiée ou confidentielle, ou autres pratiques similaires. Les tiers agissant pour le compte de Trimble ne doivent pas utiliser de moyens inappropriés ou illégaux d'obtenir des informations confidentielles ou exclusives sur la concurrence qui sont détenues par des tierces parties, ou divulguer des renseignements confidentiels ou exclusifs obtenus dans le cadre de relations passées et/ou de relations d'affaire avec d'autres personnes/sociétés.

Trimble ne s'engage pas dans des revendications mensongères ou trompeuses à l'égard de ses clients, ses concurrents ou le public. Les tiers qui travaillent avec nous doivent respecter les normes suivantes :

- Le marketing, la publicité et le matériel de vente sera clair et véridique. Ils ne contiendront pas de revendications mensongères ou exagérées sur les produits et les services Trimble.
- Les informations commerciales sur les prix, les produits et les services doivent être fournies aux clients et fournisseurs de manière à éviter toute apparence qu'elles soient données de façon sournoise ou préférentielle.



- Les tiers ne doivent pas sciemment faire des offres ou promesses au nom de leur société, ou de Trimble, qui ne peuvent pas être satisfaites par leur entreprise ou par Trimble.
- Les tiers ne devraient pas faire de déclarations mensongères ou trompeuses sur les produits et services d'un concurrent.

## ACTIVITÉS ANTICONCURRENTIELLES

Les tiers ne peuvent pas s'engager dans des activités qui sont ou qui peuvent être perçues comme anticoncurrentielles, et doivent se conformer à toutes les lois antitrust et les lois sur la concurrence. Ces lois visent à créer des conditions équitables sur le marché et à promouvoir la concurrence, et interdisent généralement des accords avec des concurrents concernant la tarification, les boycotts de certains clients ou fournisseurs, les accords limitant la production, les ventes, ou les allocations de marchés, de secteurs de vente ou de clients, ainsi que d'autres formes de comportement anticoncurrentiel.

## INFORMATIONS PROPRIÉTAIRES ET CONFIDENTIELLES

Les informations propriétaires et confidentielles représentent toute information que le tiers apprend ou accumule dans le cadre de sa représentation de Trimble dans ses affaires et n'est pas rendue publique par l'entreprise. Ces informations peuvent inclure, mais sans s'y limiter, les pratiques de l'entreprise, ses procédures, ses processus, ses inventions, ses informations financières, ses plans d'ingénierie, ses listes de clients/fournisseurs et ses plans de commercialisation.

Les informations confidentielles et les renseignements personnels d'autrui doivent être protégés avec le plus haut niveau de soin. Les informations confidentielles ne doivent pas être divulguées à des parties tierces à moins que vous n'y soyez expressément ordonnés ou autorisés par un



représentant de Trimble, ou dans le cours normal des activités menées en notre nom. En outre, les tiers ne peuvent jamais utiliser ou divulguer des informations confidentielles afin de négocier des titres ou d'influencer la négociation de titres, ou d'utiliser ou de partager ces informations à des fins personnelles ou à l'avantage d'autrui.

## RÈGLES DU COMMERCE INTERNATIONAL

Nous nous attendons à ce que les tiers comprennent et se conforment aux lois Américaines, locales et internationales sur les réglementations en vigueur sur les importations et exportations, ainsi qu'aux lois anti-boycott.

Les tiers doivent respecter les exigences des lois Américaines et des règlements relatifs aux exportations et réexportations, y compris et entre autres les US Export Administration Act, US Arms Export Control Act, US Foreign Assets Control Regulations et US International Traffic in Arms Regulations. Les tiers doivent également se conformer aux lois sur l'exportation et la réexportation des autres pays où nous exerçons nos activités, quel que soit l'emplacement d'une entreprise particulière ou le lieu d'origine des produits.

## DILIGENCE RAISONNABLE DES TIERS

Dans le cadre de son propre programme de conformité, Trimble effectue des rapports initiaux et périodiques de diligence raisonnable de l'ensemble de ses partenaires tiers. Les tiers sont tenus de fournir des renseignements exacts et opportuns à Trimble dans le cadre de la diligence raisonnable de Trimble, ainsi que de mettre à jour les informations qui deviennent obsolètes ou inexactes.

## TOLÉRANCE ZÉRO

Trimble ne tolérera aucune conduite qui obtient ou tente d'obtenir des résultats pour Trimble en violation de la loi ou en agissant de façon malhonnête. Les tiers agissants pour le compte de



Trimble devraient décliner toute opportunité ou avantage, lorsque l'opportunité ou l'avantage mettent en péril l'éthique des affaires et la réputation de Trimble.

## SIGNALEMENT DES PRÉOCCUPATIONS

Les tiers sont tenus de signaler immédiatement les infractions réelles ou présumées du Code, des politiques Trimble et/ou des lois et règlements relatifs à la vente et la distribution de produits Trimble et de services par toute personne, y compris par des employés Trimble. Notifyez votre principal partenaire commercial Trimble et suivez toute exigence spécifique de notification décrite dans les instructions qui vous ont été fournies (par exemple, à travers le site web Trimble Partner).

## ANTI-REPRÉSAILLES

Trimble n'exercera pas de représailles contre une partie qui fait état de bonne foi d'une préoccupation ou d'une infraction soupçonnée ou qui participe à une enquête concernant des rapports de préoccupation connexes. Trimble étend cette proscription de représailles à ses partenaires tiers lorsqu'un employé, agent ou autre partie tierce, de bonne foi, signale une inconduite présumée, une violation de la loi ou d'autres préoccupations, ou assiste une enquête au sujet de ces rapports.

## QUESTIONS

Veuillez joindre votre contact principal chez Trimble si vous avez des questions sur la portée, l'applicabilité ou les exigences du Code en ce qui a trait à vos affaires ou activités au nom de Trimble.

\* \* \* \* \*